

Affaire Tapie : son avocat assure qu'il n'a "jamais sollicité M. Estoup"



Me Maurice Lantourne a répété mardi qu'il n'y avait "aucun élément accablant" dans l'enquête sur l'arbitrage controversé avec le Crédit Lyonnais.

L'escroquerie existe-t-elle réellement dans le dossier de l'affaire Tapie ? Ce lundi, deux documents, publiés dans Le Monde, [semblaient assurer que celle-ci avait bel et bien eu lieu](#). Une révélation qui a échaudé le clan Tapie. Dès lors, l'avocat de l'homme d'affaires a riposté ce mardi. Me Maurice Lantourne, lui aussi mis en examen pour "escroquerie en bande organisée" dans l'enquête sur l'arbitrage controversé avec le Crédit Lyonnais, était l'invité [d'Europe 1](#). "Il n'y a aucun élément accablant", a-t-il affirmé alors qu'il était interrogé sur les révélations du Monde. Pour rappel, ces lettres montrent qu'il avait eu, dès 2006, des liens avec le juge arbitre Pierre Estoup pour trouver une solution favorable à l'homme d'affaires.

Les deux hommes ont toujours nié avoir eu des liens professionnels, en particulier sur l'affaire Tapie. Me Lantourne a uniquement reconnu avoir participé à trois arbitrages avec Pierre Estoup plusieurs années auparavant. "Je n'ai jamais sollicité M. Estoup pour faire des consultations ou donner des avis juridiques. Il n'y avait aucune incompatibilité", a répété l'avocat selon qui les courriers saisis étaient des "projets".

"Il faudrait d'abord vérifier que des projets de courrier ont été adressés, a-t-il poursuivi, affirmant qu'il "n'y a jamais eu de demande d'intervention, de consultation de M. Estoup avant cet arbitrage". Car, selon lui, "nous sommes en 2006 et il n'est pas question d'arbitrage. Donc on est en train de tout mélanger". Maître Lantourne a certifié par ailleurs n'avoir pas non plus consulté Me Jean-Denis Bredin, un autre des trois arbitres. Qui dit la vérité ? L'enquête se poursuit pour tenter de tout éclaircir.

